

## SANTÉ / SÉCURITÉ

FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

## OBJECTIFS

- > Exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension en niveau B1(V), B2(V), BR-BC-BE-ESSAIS-VERIFICATION-MESURES
- > Identifier les risques liés à l'utilisation de matériel électrique
- > Connaître les mesures de prévention et les moyens de protection adaptés.

## INTERVENANTS



Paul Senamaud, électricien et formateur en habilitation électrique

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège

#### INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet  
64410 Arzacq-Arraziguet  
 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT  
 06 30 49 54 43  
 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS  
 07 88 72 62 28  
 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

# HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

## SANTÉ / SÉCURITÉ

### PROGRAMME

Titre d'habilitation délivré aux stagiaires (valable 3 ans) et remise d'un livret pédagogique

> **Contexte réglementaire de la protection contre le danger et risque électrique**

> **Opérations en basse tension, visualisation et étude de film INRS Habilitations BP-BS-B1-B1V-B2-B2V-BC-BR.**

> **Définir et identifier la réglementation** selon la NF C18-510/A1

> **Identifier et expliquer les dangers** du courant électrique

> **Décrire et reconnaître les différents schémas** de liaison à la terre

> **Identifier et choisir** : Les différents types de protection électrique, les différents équipements d'un TGBT

> **Décrire et choisir les différents titres d'habilitation** en fonction des besoins

> **Consignation / Déconsignation**

> **Distances et zones, la prévention et la protection**

> **Exercices de mise en situation**

> **Contrôle individuel des connaissances** Théorique et pratique suivant NFC 18-510/A1

> **Bilan de la formation**

*Remise d'une attestation de formation à conserver pour valider votre habilitation*

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

#### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

#### PUBLIC

AGRICULTEURS,  
SALARIÉS AGRICOLES

#### PRÉ-REQUIS

AUCUN

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, EXERCICE EN  
PETITS GROUPE,  
ÉCHANGES, MISE EN  
SITUATION

#### EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT DE FORMATION  
ET QCM ET TESTS  
THÉORIQUES ET  
PRATIQUES EN FIN DE  
SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR :  
180,83€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 217€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA  
• SALARIÉ AGRICOLE :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.  
• POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER